

Décision concernant la cinquième question à l'ordre du jour: Stratégie de coopération pour le développement de l'OIT 2015-2017

Le Conseil d'administration:

a) a prié le Bureau d'aller de l'avant dans l'organisation de consultations tripartites informelles sur les aspects stratégiques de la coopération pour le développement, tels que décrits dans les paragraphes 1 à 5 du document GB.323/POL/5, en tenant compte des orientations données pendant la discussion; et

b) a approuvé les principes de fonctionnement, ainsi que les réalisations attendues et cibles, nouveaux ou révisés, de la Stratégie de coopération pour le développement de l'OIT 2015-2017.

(Document GB.323/POL/5, paragraphe 10.)